



**PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 22 Décembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 22 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Grégoire BAILLEUX, Maire.
La Séance a été publique.

Etaient présents :

M. Grégoire BAILLEUX, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Jérôme NEVEU, Mme Marinette CORNE, M. Dominique HUETZ, Mme Valérie CHENEAU, Mme Nicole ARTH, Mme Corinne LECOMTE, M. Daniel SOLET, M. William BELHOMME,

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Christine GUYON donne pouvoir à M. Thierry BLANGY
M. Alban DÉCOSSE donne pouvoir à M. Dominique HUETZ
M. Daniel LE FOLL donne pouvoir à M. William BELHOMME

Absents excusés :

Mme Patricia COREN

Convocation du 15 Décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14



Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2025
- 3 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
- 4 Demandes de subventions d'investissement au titre de l'année 2026
- 5 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 6 Informations diverses

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ROQUILLET Sheila est désignée Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : Aucun

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2025 :

VOTE : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3 – DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe que, depuis la dernière séance de Conseil Municipal, il a pris les décisions suivantes :

Décisions d'ordre général

N° de la décision	Date de la décision	Objet
34 / 2025	12.12.2025	PAYSAGES JULIEN & LEGAULT : Voiles d'ombrage pour Mobilier extérieur NEFLE (complément)

4 – Travaux de sécurisation de voirie Rue du Bougueneau – Tranche 1

Demandes de subventions 2026

La rue du Bougueneau nécessite des travaux d'aménagement de voirie, afin de sécuriser la circulation des véhicules et des personnes.

Ces travaux auront lieu sur la totalité de la rue du Bougueneau, depuis l'intersection avec la Rue de la Chesnais jusqu'à la sortie de la Commune.

Ils auront lieu sur plusieurs années, dont la 1^{ère} tranche est prévue pour l'année 2026.

Monsieur le Maire précise que Chartres Métropole nous avait sollicité pour connaître les rues que nous souhaitions inscrire dans la programmation des travaux. Nous avons ensuite reçu un courrier confirmant que la Rue du Bougueneau était bien inscrite à leur programmation 2026.

Une réunion avec les concessionnaires pour l'enfouissement des réseaux est programmée au 06 janvier 2025.

D'autre part, M. Bailleux informe qu'un enfant a été renversé par un véhicule la semaine dernière. Ce qui conforte l'idée que des travaux de sécurisation sont nécessaires.

M. Blangy précise que les aménagements seront par exemple des chicanes, des stationnements sur chaussée, la création d'une écluse.

Ce point a été présenté lors de la commission travaux du 17 décembre 2025.

Délibération n° 25-12.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :

☞ **SOLLICITE** une subvention auprès du Département, au titre du FDI 2026 (travaux de voirie, opérations de sécurité), au taux de 30 %, plafonné à 100 000 € HT de travaux

☞ **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours 2026 de Chartres Métropole, à hauteur de 50 % du reste à charge,

☞ **PRECISE** que le plan de financement retenu est le suivant :

	Montant des Travaux HT	132 800 € HT
Cout estimé du projet	Honoraires Maîtrise d'œuvre (15 %)	19 920 € HT
	COUT ESTIMÉ DE LA TRANCHE 1	152 720 € HT

Plan de Financement :

FDI 2026	30 % Plafonné sur 100 000 € HT	30 000 €
FdC 2026	50% du reste à charge (122 720 € HT)	61 632 €
Reste à charge	40%	61 088 € HT

5 – Autorisation des dépenses d’investissement avant le vote du Budget 2026

Afin de pouvoir engager certains investissements non prévus au budget de l’année précédente, en application de la réglementation en vigueur, article L 1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal a la faculté d’autoriser le Maire, à ordonner des dépenses en section d’investissement, à concurrence de $\frac{1}{4}$ du montant des dépenses d’investissements inscrites au budget de l’année précédente.

Cette autorisation permet d’anticiper sur un programme et d’engager des dépenses sans avoir à réaliser des décisions modificatives sur d’autres articles et sans attendre le vote du budget.

Délibération n° 25-12.08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l’unanimité :

☞ AUTORISE le Maire, dans l’attente du vote du budget, à engager, liquider et mandater au titre de l’année 2026 des dépenses en section d’investissement dans la limite de $\frac{1}{4}$ du montant des dépenses d’investissements inscrites au budget de l’année 2025, selon les montants ci-dessous :

		Budget alloué 2025	Autorisation maximum sur 2026
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	16 552 €	4 138 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	847 124 €	211 781 €

☞ PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

Nous n’avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

1. Marchés de Travaux

Le marché de sécurisation de voirie Rue de la Chesnaie et Rue des Minardières a été publié le 17 décembre 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 15 janvier 2026.

Monsieur Bailleux tient à remercier les membres de la commission travaux qui ont travaillé sur ce dossier.

M. Solet indique qu’une phase de test a eu lieu sur la Rue de la Chesnaie, mais pas sur la Rue des Minardières.

M. Blangy indique que le Département ne possédait pas suffisamment d’équipements pour matérialiser l’ensemble des aménagements.

Le marché de dépollution extérieur de l’ancienne fonderie, tranche 2, a été publié le 17 décembre 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 janvier 2026.

Monsieur Bailleux tient à remercier les membres de la commission environnement qui ont travaillé sur ce dossier.

Monsieur Solet précise que ces marchés sont publiés sur le site internet de la commune.

2. Contrôles de Police Municipale

Suite à l’accident survenu Rue du Bouguenau, et aux différents excès de vitesse constatés, nous avons sollicité la Police Municipale pour des contrôles de vitesse sur la Commune. Ces contrôles pourront débuter à compter du mois de janvier 2026.

Monsieur Solet précise qu’après étude des données des radars pédagogiques, les excès les plus fréquents ont lieu tôt le matin ou en fin de journée.

TOUR DE TABLE :

M. BLANGY

Le maçon a terminé son travail du perron de la mairie. C'est maintenant le ferronnier qui devra intervenir.

M. BELHOMME

Informé qu'une battue a été organisée ce week-end. Cependant, il est difficile d'avoir les sangliers car ils sortent seulement à la tombée de la nuit, aux heures où la chasse est interdite.

Mme CHENEAU

Rappelle le feu d'artifice du 1^{er} janvier 2026

Monsieur BAILLEUX

Rappelle que nous avons reçu un premier devis de restauration de la fresque de l'Eglise.

Nous travaillerons davantage sur ce sujet afin de pouvoir établir le plan de financement et demander des subventions aux partenaires.

La séance est levée à 19 h 00

Le Maire,
Grégoire BAILLEUX



Le Secrétaire de séance,
Sheila ROQUILLET

